

PV-AG de l'ASA du Canal du Moulin

Samedi 20 Juin 2026

Les 240 membres de l'ASA individuellement convoqués se sont réunis en AG ordinaire le Samedi 20 juin 2026 à 9h30 au foyer JJ COUPON à Buis les Baronnies. Le quorum n'étant pas atteint, avec 25 membres et 17 pouvoirs, une seconde réunion est ouverte par le Président délégué, M. Patrick AYOU. Il est assisté par le Secrétaire de séance, M. Frank MELLAN.

1 -Compte-rendu moral

M. P. AYOU, Président délégué ouvre la séance et excuse Monsieur le Maire, retenu par des obligations en lien avec l'épisode caniculaire. Récemment élu en tant qu'adjoint aux travaux à la Mairie de Buis, P. AYOU a été désigné comme Président délégué de l'ASA du Canal du Moulin. Il précise son propos par son intention de bien connaître le fonctionnement de l'ASA.

Bilan de la saison 2025 :

- ⇒ P. AYOU explique son souhait d'optimiser la gestion de l'ASA, notamment dans le cadre de la prestation de service Mairie/ASA : le volume de travail des agents, la distribution de l'eau de l'amont à l'aval de la prise d'eau, les fermetures du canal en lien avec les épisodes orageux, un plan de travaux pour la fin de l'année.
- ⇒ Au cœur de ses préoccupations, la connaissance des obligations réglementaire de l'ASA, la participation au bureau du SMOB qui gère le bassin de l'Ouvèze et attribue un volume d'eau à partager sur le bassin versant.
En 2027, le volume de prélèvement devra être réduit de 30%, voire d'ici 2036 une répartition différente entre les différents acteurs. L'impératif pour l'ASA du Canal du Moulin est de conserver les parcelles agricoles pour pérenniser le prélèvement.
- ⇒ Rappel de l'obligation de réaliser des mesures toutes les semaines en période d'étiage. Les mesures effectuées doivent être réalisées au plus juste. En 2027, il est prévu de contrôler et/ou de remplacer le dispositif actuel, pour être en conformité avec l'Agence de l'Eau.
- ⇒ Continuité écologique : la passe à poissons au niveau d'Ubrieux est toujours à l'étude. L'idée est de réduire son impact possible sur la prise d'eau.
- ⇒ Parmi les projets à venir, on peut citer la cartographie du canal, en lien avec la Mairie et la CCBP
- ⇒ Information sur le chantier participatif du 24/04/26 : plusieurs personnes sont intervenues manuellement pour améliorer le prélèvement de la prise d'eau (prise obstruée par des graviers).

Points particuliers :

- ⇒ Information sur le prélèvement et la redevance de l'Agence de l'eau

L'autorisation de prélèvement accorde pour 2026 un volume annuel de 1 126 656 m³ et un volume à l'étiage (juillet-Aout-septembre) de 375 752 m³. La redevance versée à l'Agence de l'Eau devrait sensiblement augmenter, en raison de la révision des taux de tarification.

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

⇒ Saison estivale

- Ouverture du canal, hormis les épisodes orageux, le plus possible.
- Bien faire remonter si des barrages sont réalisés, car cela nuit à l'écoulement de l'eau dans la prise du canal.

⇒ Communication sur le canal :

- Disfonctionnement du canal : faire un mail à l'ASA ou contacter l'un des Syndics référents.
- En cas d'urgence**, contacter le Président délégué M. P. **AYOU** au **06 42 41 90 18**.
- Ouverture/fermeture** du canal : Information sur le site <http://canal.buislesbaronnies.fr>.

2-Travaux réalisés

Tous les travaux réalisés en 2025 ont été réalisés dans le cadre de la convention de partenariat avec la Mairie. L'entretien du canal a été réalisé par des agents de l'équipe du service technique : débroussaillage fin du canal, curages divers, sur des secteurs identifiés.

-*Question de Mme F. BONVOISIN sur les sections concernées par l'entretien du canal. Réponse : des travaux importants ont été réalisés cette année Secteur Ubrieux.*

-*Remarques de M. G. JEAN sur les solutions pour limiter les pertes d'eau et la nécessité aussi de conserver le canal pour l'évacuation du pluvial.*

Remarque sur l'aménagement du sentier du canal qui mène à Ubrieux : cela constitue une plus-value touristique pour la Mairie.

3-Présentation du compte administratif 2025 et du budget 2026 /SANS vote

Le Secrétaire présente les éléments comptables votées en réunion de bureau le 21/03/2025 :

-CA 2025 : Résultat de l'exercice + 12 051,22€ / Dépenses = 14 708,14€ / Recettes = 26759,36€.

-Tarifs 2026 inchangés : abonnement à 40€ et le tarif à l'are à 4€.

-BP 2025 de 62 913,15€ avec l'excédent (2025) de 39 912,95€ / Détail : Recettes prévisionnelles hors Trésorerie de 23 000,02€ / Dépenses prévisionnelles de 29 738 € (dont 3147 € pour les travaux, le reste en charges générales, de personnel, de gestion).

-Information sur les **restes à recouvrer** : 270,93€ (2021), 356,35€ (2022), 428,16€ (2023), 840,64€ (2024), 1024,36€ (2025) / Total : 2 920,44€

Remarque sur la prestation de service de la Mairie. Elle s'établit à 9570€ par an, soit 2393 € environ par trimestre. 3 trimestres de 2025 ont été facturés en 2026.

4-Renouvellement des syndics (3 ans) / AVEC vote

-M. J. DHOMBRES, syndic est démissionnaire. Candidature de Mme **Brigitte PEDRO**, quartier du Pont Neuf / Vote : Accepté à l'unanimité.

-M. P. CROZE et Mme A-M. BATIER syndics élus en 2023 proposent de poursuivre leur mission / Vote : Accepté à l'unanimité.

-Les autres membres du bureau restent inchangés (cf la liste des contacts sur le site).

ASA du Canal du Moulin

Courriel : asa.cm.buis@orange.fr

5-Autres questions traitées

-Question de Mme B. PEDRO : Demande de clarification des responsables par secteur. Réponse : Une identification plus précise des référents par quartier sera apportée. La liste des contacts sera modifiée en ce sens.

-Question de Mme B. PEDRO sur sa demande de raccordement au canal. Mme BATIER, Syndic, l'a déjà rencontré et des précisions supplémentaires lui seront apportées.

-Question de Mme J. HUBERT sur un risque identifié, l'effondrement des vieux petits ponts (Gd Chemin) avec un risque de bouchons. Réponse : un arbitrage sera nécessaire, concernant l'aspect financier, et un repérage des structures est proposé par D. BAUMET.

-Question de Mme F. BONVOISIN sur l'idée de faciliter les échanges, de proposer aux syndicats de rencontrer les adhérents. Réponse : cette piste sera étudiée lors d'une prochaine réunion de bureau.

-Question de R. EYME sur les agriculteurs utilisant l'eau, secteur d'Ubrieux. Réponse ; une autorisation de prélèvement a été accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00. P. AYOU remercie les membres présents et les Syndics pour leur engagement, et souhaite que l'année 2026 soit sereine.

Le Président délégué,
Patrick AYOU

Le Secrétaire de Séance,
Frank MELLAN